

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 04 AVRIL 2023 -

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	23
Absents	04
Votants	23 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 MARS 2023

Présents : M. Bernard BOURGEAIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, ~~Mme Annette PIVERT~~, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAULT, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, ~~Mme Christina BEAUGEARD~~, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, ~~Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE~~, ~~Mme Pauline MESRE~~, M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : Mme Annette PIVERT, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE.

Délégations : Mme Annette PIVERT avait délégué ses pouvoirs à M. Christian GRIVEAU.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HARDY est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS PUBLICS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'ETE

M. MAUDET présente les tarifs de l'accueil de loisirs pour les vacances d'été 2023.

Quotient familial	Tranche n° 1 Inférieur à 899 €	Tranche n° 2 De 900 € à 1349 €	Tranche n° 3 Supérieur à 1350 €
Journée avec Repas	15,96 €	16,46 €	16,96 €
Journée sans Repas	11,93 €	12,43 €	12,93 €
Accueil péri Matin ou soir	1,83 €	1,94 €	2,01 €

Quotient familial	Tranche n° 1 Inférieur à 899 €	Tranche n° 2 De 900 € à 1349 €	Tranche n° 3 Supérieur à 1350 €
Séjour 3 / 5 ans Du 24 au 26/07	77,00 €	80,00 €	83,00 €
Séjour 6 / 8 ans Du 10 au 13/07	112,00 €	117,00 €	122,00 €
Séjour 9 / 11 ans Du 17 au 21/07	133,00 €	139,00 €	145,00 €
Séjour 6 / 11 ans Du 21 au 25/08	149,00 €	155,00 €	161,00 €

L'évolution du tarif « journée » est de + 5,00 % entre l'été 2022 et l'été 2023.

Non-respect des horaires de l'accueil de loisirs : Si l'horaire de clôture de l'accueil de loisirs n'est pas respecté, une pénalité de 8,00 € par enfant présent, dès la première minute de dépassement (renouvelée à chaque quart d'heure échu), sera mise en place.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'appliquer la proposition de tarifs ci-dessus.

Article 2 : CHARGE M. le Maire de l'application de la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

LE MAIRE

BERNARD BOURGEOIS




LA SECRETAIRE DE SEANCE

AURELIE HARDY

